

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 4 juin 2020, tenue à huis clos, par vidéoconférence, en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, suivant l'arrêté 2020-29 du 26 avril pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général

Ouverture de la séance

À 16 h, madame la mairesse Sylvie Beaugard constate le quorum et déclare la séance ouverte.

277-06-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 5.1 Adoption du règlement numéro 1889 concernant la cuisine de rue dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19
- 6.1 PIIA 2020-025 / rue Juliette-Huot
- 13.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

278-06-2020

Adoption du règlement numéro 1889 concernant la cuisine de rue dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19

Considérant qu'en vertu des articles 4 et 10 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. C-47.1), la Ville peut régir par règlement les activités économiques sur son territoire;

Considérant que la pandémie de la COVID-19 a entraîné la fermeture de nombreux commerces, incluant ceux liés à la restauration, suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-04 du 15 mars 2020;

Considérant que la Ville veut munir les restaurants d'outils supplémentaires, de façon temporaire, dans le cadre de la pandémie;

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 2 juin 2020 sous la résolution numéro 272-06-2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1889 concernant la cuisine de rue dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19*.

Adoptée à l'unanimité

279-06-2020

PIIA 2020-025 / rue Juliette-Huot

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 mars 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-025 relative aux futures propriétés localisées sur la rue Juliette-Huot, lots 6 337 719, 6 337 723, 6 337 725 et 6 344 781 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction de 4 habitations multifamiliales de 4 logements.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2020-025 / rue Juliette-Huot », datés du 4 mars 2020, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

Aucune période de questions ne fut tenue considérant que la séance a été tenue à huis clos par vidéoconférence, en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, suivant l'arrêté 2020-29 du 26 avril pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

270-06-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De lever la présente séance à 16 h 03

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.